

6D6
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 56 rue Jacques Kellner
78380 BOUGIVAL
534 046 065 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 AOUT 2025

Le 31 aout 2025 à 10h, les associés se sont réunis à Bougival en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre.

Il a été établi une feuille de présence signée par le gérant.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric SALLES
- Monsieur Noel Sébastien

Total des parts des associés présents ou représentés : est de 30 parts composant le capital social.

- Monsieur Frédéric SALLES préside la séance en qualité de gérant associé.
- Monsieur Noel Sébastien

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de la cession de parts sociales
- Modification corrélative de la répartition du capital
- Pouvoirs pour formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT DE LA CESSION DE PARTS SOCIALES

L'assemblée, prend acte que M Sébastien NOEL, associé, souhaite céder 10 parts sociales numérotées de 21 à 30 lui appartenant, à M Frédéric SALLES, demeurant 56 rue Jacques Kellner 78380 BOUGIVAL.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette cession.

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En conséquence, la répartition du capital social est désormais la suivante :

- M Frédéric SALLES: 30 parts sociales, numérotées de 1 à 30.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité et de dépôt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Fait à BOUGIVAL, le 31/08/2025.

SALLES Frederic

NOEL Sébastien

Associé

Associé

certifié conforme à l'original

